



Direction :

Nom :

Service :

Prénom :

Coordonnées du service RH de proximité

Grade :

Courriel :

Matricule :

Téléphone :

Objet : Autorisation hiérarchique – congés bonifiés durée maximale 31 jours consécutifs – Campagne hiver 2025-2026

Je sollicite le bénéfice d'un congé bonifié sous réserve des conditions requises cumulées (1) (2) (3) :

➔ **période de congés bonifiés limitée à 31 jours consécutifs, samedis dimanches et jours fériés inclus :**

du ___/___/____ au ___/___/____

➔ **Si autorisation d'absence (ASA) au titre des délais de route (4):**

décollage de Paris ___/___/____ atterrissage à Paris ___/___/____

➔ **Jours accolés aux congés bonifiés dans le cadre de la dérogation à la règle des 31 jours consécutifs d'absence du service(5) :**

date de début ___/___/____	date de fin ___/___/____
----------------------------	--------------------------

(1) Être titulaire, stagiaire ou contractuel à durée indéterminée au sein d'une administration publique ;

(2) Justifier de **24 mois** de services ininterrompus depuis la dernière acquisition de droit à congés bonifiés ou depuis ma date de titularisation, de stagiaire ou de l'obtention de mon contrat à durée indéterminée ;

(3) Les **24 mois** de services ininterrompus doivent être acquis à compter du **1^{er} novembre 2025** et au plus tard le **31 mars 2026**. S'agissant des contractuels à durée indéterminée, cette condition est appréciée à compter du 5 juillet 2022.

(4) Sous réserve des nécessités de service, des autorisations d'absence peuvent être accordées au titre des délais de route dans la limite d'un jour avant le congé bonifié (jour du décollage de Paris) et d'un jour après le congé bonifié (jour de l'atterrissage sur Paris). Ces autorisations ne sont pas comprises dans le calcul des 31 jours de congés bonifiés et n'entraînent pas de modification de la rémunération de l'indemnité de cherté de vie.

(5) Après accord de la hiérarchie, cette dérogation permet d'accoler des jours supplémentaires(congé annuel, jour de RTT, compte épargne temps...) ou des jours issus d'un congé de solidarité familiale, d'un congé proche aidant ou d'un don de jour. Ces jours n'ouvrent aucun droit en matière de rémunération d'indemnité de vie chère et les dates de réservations de billets d'avion sont ajustées en conséquence.

Je souhaite me rendre dans le territoire où se situe le centre de mes intérêts matériels et moraux :

GUADELOUPE MARTINIQUE LA RÉUNION GUYANE MAYOTTE

SAINT-MARTIN SAINT-BARTHÉLEMY SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ÎLES WALLIS-ET-FUTUNA NOUVELLE-CALÉDONIE POLYNÉSIE FRANÇAISE

<u>Chef de Service</u>		<u>Agent</u>	
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Qualité :		Signature :	
Avis : Favorable/Défavorable		Date :	
Cachet et Signature :		Date :	
Date :		Date :	

Pour toute modification, cet imprimé visé par la hiérarchie est à renvoyer impérativement par courriel à la section des congés bonifiés : pp-drh-sdp-sgppn-brp-congesbonifies@interieur.gouv.fr